



Un cadeau à offrir à votre enfant

Soulignez la naissance ou l'adoption de votre enfant en l'inscrivant au programme « **Une naissance, un arbre** » de la Municipalité de Saint-Paul et contribuez à la création d'« Espaces Vitalité ». Ce programme permettra la plantation d'arbres sur le territoire municipal en attribuant symboliquement un arbre à chaque enfant.

Cet arbre deviendra, en quelque sorte, lié à votre enfant. Au fil des années, vous pourrez amener votre enfant sur les lieux où « son » arbre est planté.

Un geste symbolique visant à :

- Renforcer le sentiment d'appartenance à sa Municipalité;
- Sensibiliser à la nécessité de protéger la ressource;
- Améliorer la qualité du milieu de vie.

En grandissant, les enfants pourront ainsi prendre racine dans leur communauté en même temps que leur arbre. Cette mise en terre d'un arbre est symbole de vitalité et souligne l'importance du sentiment d'appartenance au milieu.

Comment s'inscrire?

Tous les enfants nés ou adoptés en 2022, dont l'un des parents ou les parents résident à Saint-Paul, peuvent être inscrits au programme « Une naissance, un arbre ». Une preuve de la date de naissance ou de l'adoption de l'enfant doit être fournie (photocopie du certificat de naissance ou de la carte d'assurance maladie, etc.), ainsi qu'une preuve de résidence de l'un des parents ou des parents (photocopie d'un des documents suivants : permis de conduire, compte de taxes, facture d'Hydro-Québec ou bail, etc.).

Où s'inscrire?

Remplir le **formulaire d'inscription** et le faire parvenir avec les documents exigés par courriel à l'adresse reception@saintpaul.quebec ou par la poste à l'adresse suivante avant le **LUNDI 13 FÉVRIER 2023, à 16 h 45**. Le formulaire est disponible en format électronique au www.saintpaul.quebec, sous l'onglet *Services aux citoyens*, section *Politiques, procédures et programmes* (Environnement).

Mairie de Saint-Paul
10, chemin Delangis
Saint-Paul (Québec) J0K 3E0

Date limite : LUNDI 13 FÉVRIER 2023, à 16 h 45